



OFFICE DE L'ÉLEVAGE

Division Commerce Extérieur
12, rue Henri ROL-TANGUY
TSA 30003
93 555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX

Paris, le 27 décembre 2007

Dossier suivi par : Anne-Marie LEPAINGARD
Tél : 01 73.30.32.85
anne-marie.lepaingard@office-elevage.fr

NOTE AUX OPERATEURS n° 35 / 2007

Objet : Restitutions par voie d'adjudication – Produits laitiers

Règlement n° 1543/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 modifiant les règlements (CE) n°581/2004 et 582/2004 de la Commission du 26 mars 2004

Compte tenu de la situation de marché et afin d'éviter des procédures administratives et des charges inutiles, la Commission a décidé de maintenir à une fois par mois la fréquence des périodes de dépôt des offres dans le cadre des adjudications permanentes pour les restitutions à l'exportation concernant certains types de beurre et le lait écrémé en poudre durant l'année 2008 selon le calendrier joint à la présente.

Les périodes de dépôt commencent à partir de 13 heures et se terminent à 13 heures (heure de Bruxelles).

Pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus, un seul comité de gestion « Lait et produits laitiers » aura lieu chaque mois durant cette année.

Pour le Directeur
et par délégation,


Katia TARASSENKO
Corresponsable de la DCE

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs.
En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.